

2019

Rapport annuel d'activité

sur le prix et la qualité
du service public
d'élimination des déchets



SOMMAIRE

Éditorial p.3 **Rétrospective 2019** p.4

Le SYDOM Aveyron p.6

- 1- Une compétence, un territoire.....6
- 2- Une organisation et des emplois.....7

Les grands projets p.8

- 1- Une solution aveyronnaise de valorisation et de traitement des déchets ménagers.....8
- 2- La modernisation du Centre de Valorisation de Millau.....10

Les indicateurs techniques p.12

- 1- Les déchets transportés.....12
- 2- La collecte sélective.....14
- 3- Les produits conditionnés.....15
- 4- Les déchets verts.....15
- 5- Les ordures ménagères.....16

Les indicateurs financiers p.17

- 1- Le budget du SYDOM.....17
- 2- Les modalités de financement.....17
- 3- Le prix du traitement des déchets en Aveyron.....19
- 4- Une politique tarifaire rigoureuse.....20
- 5- Les soutiens financiers.....20
- 6- Produits des droits d'accès au centre de traitement.....21
- 7- Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat.....21

Les indicateurs environnementaux p.22

- 1- Diminuer la quantité de déchets enfouis.....22
- 2- Développer la valorisation énergétique des refus.....23
- 3- Augmenter les quantités de déchets valorisés.....23
- 4- Mener des études pour apporter des solutions adaptées au territoire.....25

Un contrat pour les DEA p.27

- 1- Un contrat, plus d'efficacité.....27
- 2- Le soutien aux collectivités.....27

Renforcer la communication p.28

- 1- Communication 2019, un pas vers le digital.....28
- 2- Un jeu concours à destination des plus jeunes.....29
- 3- Les visites gratuites et ouvertes à tous des équipements de traitement et de valorisation.....30
- 4- La sensibilisation en milieu scolaire.....30

ÉDITORIAL

2019 est incontestablement l'année de la concrétisation des projets portés à l'unanimité par les élus du Comité syndical !

Deux procédures complexes en termes de commande publique et de technicité ont ainsi été menées en parallèle : un marché public global de performances pour l'extension et la modernisation du centre de tri de Millau et une délégation de service public pour la nouvelle filière de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA) en Aveyron. J'ai eu le plaisir de participer à l'ensemble des phases de dialogue ou de négociation avec pour double objectif, la qualité technique des outils et process proposés et leur optimisation financière. Ces deux grands projets pour notre Département vont permettre à notre territoire de franchir une nouvelle étape dans le traitement des déchets, dans une dimension de développement durable.

Avec la modernisation du centre de tri, préalable indispensable pour permettre le passage à l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques et aux petits métaux, le geste de tri sera simplifié et permettra d'augmenter significativement le taux de valorisation de notre poubelle jaune.

L'unité de valorisation et de traitement des DMA qui combine plusieurs types de valorisation, permettra aux Aveyronnais de disposer d'une solution de traitement des déchets performante, conforme à la réglementation, sécurisée avec des technologies éprouvées.

Bien évidemment, les investissements consentis sont importants mais ils sont indispensables à l'autonomie de notre département en matière de gestion

responsable des déchets et bénéficieront de subventions significatives de nos partenaires institutionnels qui se sont investis y compris sur le plan technique aux côtés du SYDOM.

Je suis très fier également d'avoir pu mener à bien plusieurs missions avec nos adhérents pour faire évoluer notre service public vers plus de qualité. L'étude biodéchets a ainsi défini le schéma de gestion des déchets organiques le plus pertinent à développer, compte-tenu du contexte territorial, physique et démographique de chacun des adhérents et du financement du service. Les campagnes de caractérisation de la poubelle noire aveyronnaise et des bennes de «tout venant» de déchetteries permettent de tirer des enseignements grâce à une photographie actualisée du contenu de notre poubelle.

Le SYDOM a ainsi acquis depuis ces dernières années une compétence avérée à haut niveau de service au bénéfice de ses adhérents et de ses usagers, pour devenir un véritable outil de gestion responsable et ancré dans l'économie circulaire. C'est donc avec sérénité que je laisse à la nouvelle gouvernance qui sera désignée en 2020, le soin de poursuivre le développement du SYDOM avec la volonté permanente de la préservation du bien commun et l'intérêt général.

Patrice COURONNE,



Président du SYDOM

RÉTROSPECTIVE 2019



15 Mars

Démarrage de la mission de **caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMR)** par le bureau d'études ECOGEOS.

Étude financée à hauteur de 70% par l'ADEME et la Région OCCITANIE.

27 Mars

Délibérations autorisant le lancement :

- du marché public global de performances pour la modernisation du **Centre de tri des déchets d'emballages de Millau** ;

- de la délégation de service public portant sur la mise en oeuvre d'une **solution de valorisation et de traitement des déchets ménagers** sur le territoire.



22 Mai

Lancement de l'**étude biodéchets** à l'échelle départementale permettant de définir le schéma de gestion des déchets organiques le plus pertinent à développer sur le territoire.

Étude réalisée par IDE Environnement / Verdicité et financée à hauteur de 70% par l'ADEME et la Région OCCITANIE.

12 Juillet



Le SYDOM est lauréat de deux appels à projets de CITEO :

- pour l'adaptation au tri de tous les emballages plastiques et pour l'extraction des petits métaux sur refus, **pour le Centre de tri de Millau à hauteur de 950k€;**

- pour le passage à l'**extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique.**

21 Octobre

Début des prélèvements pour la **campagne de caractérisation du "tout-venant"** de déchetteries par INDDIGO.

Étude financée à hauteur de **70%** par l'**ADEME** et la Région **OCCITANIE**.



11 Décembre



Tenue du **Débat d'Orientations Budgétaires 2020** dans un contexte particulier lié à la hausse prévisionnelle de la TGAP, la crise des filières de recyclage et le projet de consignes sur les bouteilles de boissons en plastique.

Le **DOB** affiche la mise en oeuvre des projets structurants du SYDOM.

1 LE SYDOM AVEYRON

1-UNE COMPÉTENCE, UN TERRITOIRE

Organisme incontournable dans la gestion des déchets, le Syndicat Départemental des Ordures Ménagères de l'Aveyron (SYDOM) intervient après la collecte des déchets assurée par les collectivités de proximité (syndicats de communes, communautés de communes ou encore d'agglomération) et assure le traitement des déchets ménagers pour le compte de 282 communes représentant 272 345 habitants.



En se regroupant et en créant le SYDOM en 2000, les collectivités ont pu ainsi bénéficier d'économies d'échelle possibles grâce au principe fondateur de solidarité entre les hommes et les structures.

Le SYDOM Aveyron qui s'étend ainsi sur 8 661 km² intervient après la collecte des déchets réalisée par les collectivités adhérentes.

La compétence traitement englobe les opérations suivantes :

- Le regroupement et le transport des déchets ménagers avant leur traitement dans des sites dédiés agréés ;
- La valorisation et le recyclage ;
- L'élimination.

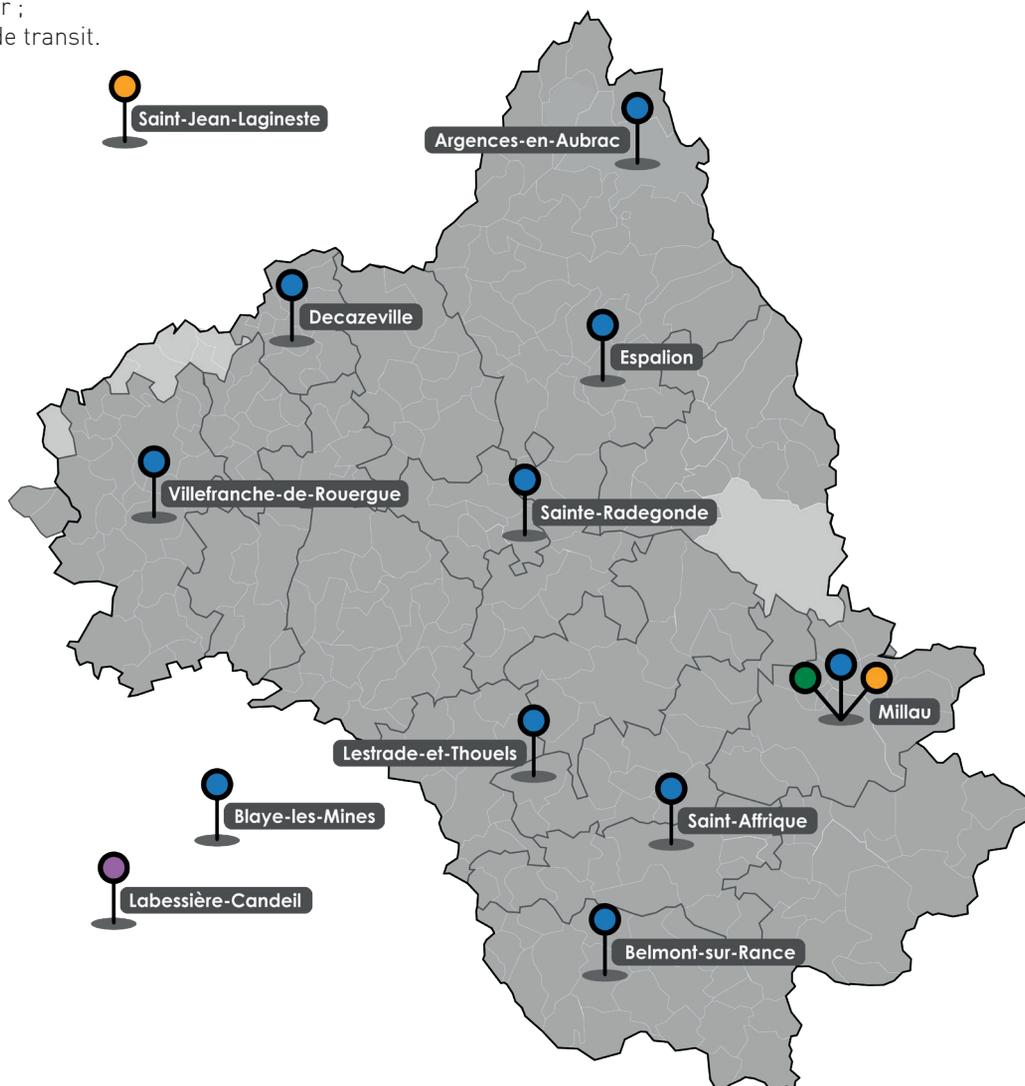
Le SYDOM Aveyron est titulaire des contrats avec les éco-organismes pour les emballages ménagers, les imprimés non sollicités et les déchets d'éléments d'ameublement.

18 intercommunalités et
le Conseil Départemental
282 communes
8 661 km²
272 345 habitants

2-UNE ORGANISATION ET DES EMPLOIS

Le fonctionnement du SYDOM s'articule autour d'un comité syndical, un bureau, des groupes de travail et des services. Pour exercer sa compétence, il s'est appuyé en 2019 sur différents équipements en tant que gestionnaire ou client, ce qui représente près de 100 emplois générés.

- 2 centres de tri ;
- 1 plateforme de compostage des déchets verts ;
- 1 bioréacteur ;
- 10 stations de transit.



En termes d'emplois, l'effectif était de 12 personnes au 31 décembre 2019. Les besoins ponctuels de remplacement des agents sur les sites représentent un équivalent temps plein.

Le SYDOM s'est appuyé sur les collectivités de proximité pour assurer le fonctionnement des stations de transit d'Argences-en-Aubrac, Belmont-sur-Rance, Decazeville, Espalion, Lestrade-et-Thouels et Saint-Affrique.





2 LES GRANDS PROJETS

1-UNE SOLUTION AVEYRONNAISE DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS



a. Contexte

Le 27 mars 2019, les élus du SYDOM ont pris la décision d'engager une procédure de Délégation de Service Public pour confier à un prestataire le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un équipement de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SYDOM Aveyron.

L'objectif est de :

- Garantir aux adhérents du SYDOM Aveyron une visibilité et une maîtrise optimale des coûts.
- Proposer une solution de proximité, gérée par une collectivité, gage de transparence et de meilleure maîtrise des coûts pour les Aveyronnais.
- Développer un outil performant et durable s'inscrivant dans la transition écologique et l'économie circulaire.
- Répondre aux exigences des cahiers des charges techniques, administratifs et financiers afin de disposer d'un contrat garantissant les parties d'une exécution dans les règles de l'art en préservant les intérêts du SYDOM Aveyron.

b. Déroulement de la procédure

À l'issue de la publication d'un avis de publicité et de mise en concurrence, la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) a admis trois candidatures émanant des groupements SECHÉ ENVIRONNEMENT/SÉVIGNÉ/SOLENA, SUEZ RV SUD OUEST et SOVAL (VEOLIA / BRALEY).

Le 30 septembre 2019, seul le candidat SECHÉ ENVIRONNEMENT a remis une offre. À l'issue des négociations et sur la base de l'analyse des qualités de l'offre remise au regard des critères du règlement de consultation, l'offre du groupement **SECHÉ ENVIRONNEMENT / SÉVIGNÉ / SOLENA** s'avère être satisfaisante.

c. Le projet

Ce projet s'intègre dans le projet « SOLution ENvironnement Aveyron », actuellement en fin de procédure d'Autorisation Environnementale, qui consiste en la création d'un pôle multifilières de valorisation et de traitement de déchets non dangereux sur les communes de Viviez et d'Aubin (12).

Le contrat de DSP qui débutera au 1^{er} juillet 2020 pour une durée de 25 ans, concerne uniquement l'unité de valorisation et de traitement sur le site de Dunet, sur un terrain de 5 ha qui deviendra par la suite propriété du SYDOM. Au total, 38 emplois directs permanents seront créés.

Le site comprendra un parcours pédagogique avec des outils dédiés permettant ainsi aux groupes de visiteurs de découvrir une installation industrielle de manière ludique et adaptée. Cette installation sera une vitrine technologique pour le SYDOM et ses adhérents.

LE PROJET COMBINE PLUSIEURS TYPES DE VALORISATION RÉPONDANT AU CAHIER DES CHARGES DU SYDOM :

- une **valorisation des matières recyclables** avec un process de tri poussé afin de récupérer et valoriser les plastiques, papiers-cartons, métaux ferreux et non-ferreux ;
- une **valorisation organique** par la production d'un compost à la norme NFU 44-051 à partir des biodéchets, par compostage en mélange avec du structurant de déchets végétaux dans la limite d'un tonnage de 10 000 T/an ;
- une **valorisation énergétique** de la fraction fermentescible contenue dans les ordures ménagères résiduelles (OMR) grâce à un process de méthanisation par voie sèche discontinue pour la production d'un biogaz qui après épuration sera injecté dans le réseau Terrega ;
- la **production de Combustibles Solides de Récupération (CSR)** à partir des différents flux entrants et selon différentes qualités afin de diversifier les débouchés de ces combustibles vers des chaudières et des cimenteries.

PERFORMANCES DE L'INSTALLATION :



- **Taux de refus** (déchets ultimes) garanti à **30%** des entrants



- **Taux de captation** des matières valorisables :

- **70% des métaux ferreux**
- **60% des métaux non ferreux**
- **75 % des flaconnages et films recyclables**
- **75% des fibreux**



- Taux de production de **CSR** : garanti à **30%** des entrants



- Taux de **valorisation de méthane** : **440 kWh PCS** (Pouvoir Calorifique Supérieur) / tonne de déchets entrée digesteur.



57,6 M€ HT
Investis

135,80 € HT/TT
Coût complet y compris TGAAP sur les 25 ans

2-LA MODERNISATION DU CENTRE DE VALORISATION DE MILLAU



a. Contexte

Les membres du comité syndical réuni le 19 décembre 2018 ont décidé, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur l'engagement dans la mise en œuvre du projet d'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques et aux petits métaux pour le SYDOM Aveyron. Cette extension des consignes vise à améliorer les performances de tri et à simplifier la consigne donnée aux habitants : tous les emballages se trient.

Pour préparer au mieux ce passage à l'extension des consignes, le SYDOM doit se doter d'un nouvel outil de tri moderne, performant et évolutif dans le temps en termes de capacités et de technologies.



b. Déroulement de la procédure

Le SYDOM a choisi de recourir à un marché public global de performance selon la procédure de dialogue compétitif. Deux candidats ont été présélectionnés et ont remis une offre initiale le 16 septembre 2019.

Après audition des sociétés SMTVD (VEOLIA / NICOLLIN) et POLY-VALYS (DERICHEBOURG) par un jury composé d'élus et de personnalités compétentes, une phase de dialogue a été engagée avec les 2 groupements candidats. Au terme du dialogue, après audition finale par le jury, sur la base du rapport d'analyse des offres et de son avis motivé, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 février 2020, a choisi de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par le groupement **SMTVD / A+ ARCHITECTES / SEPOC**.

c. Le projet

La modernisation du Centre de Tri de Millau existant permettra :

- d'augmenter la capacité du site actuel pour accueillir à terme 25 000 tonnes de collectes sélectives ;
- de maintenir un outil industriel créateur d'emplois et d'améliorer les conditions de travail du personnel ;
- de disposer d'un centre de tri performant équipé des toutes dernières technologies en matière de tri afin de pouvoir s'adapter aux évolutions futures ;
- d'optimiser les conditions d'accueil des visiteurs avec un parcours pédagogique dédié et adapté à tous les publics.

CALENDRIER

La modernisation et l'extension du centre de tri va débuter par une phase d'études et de conception de mars à septembre 2020. Elle sera suivie d'une phase de travaux échelonnée en 3 temps :

- **De septembre 2020 à septembre 2021** : 1^{ère} tranche des travaux consacrée à l'ensemble des bâtiments et des équipements dédiés au process de tri ;
- **D'octobre 2021 à avril 2022** : 2nde tranche des travaux du centre de tri portant uniquement sur le hall de réception des déchets ;
- **D'avril à octobre 2022** : dernière tranche des travaux relative à la construction des locaux administratifs et sociaux.

LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Une nouvelle plateforme de compostage des déchets verts va être créée à proximité immédiate du site pour permettre l'extension du centre de tri sur la plateforme actuelle.

EMPLOIS ET ACTIVITÉ

Les 40 emplois déjà présents sur le site seront maintenus et repris en totalité. Le groupement a, par ailleurs, proposé de maintenir l'activité de tri pendant toute la période des travaux. Des formations adaptées au nouveau process de tri seront également dispensées au personnel.

SUBVENTIONS

Concernant le financement de l'opération, **CITEO** a retenu le SYDOM comme lauréat dans le cadre de son appel à projets national sur l'adaptation des centres de tri pour le passage à l'extension des consigne de tri. Il participera à hauteur de **950 000 €**.

L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et la **Région Occitanie**, subventionnent le projet en allouant respectivement **1 100 000 €** et **1 000 000 €** au SYDOM.



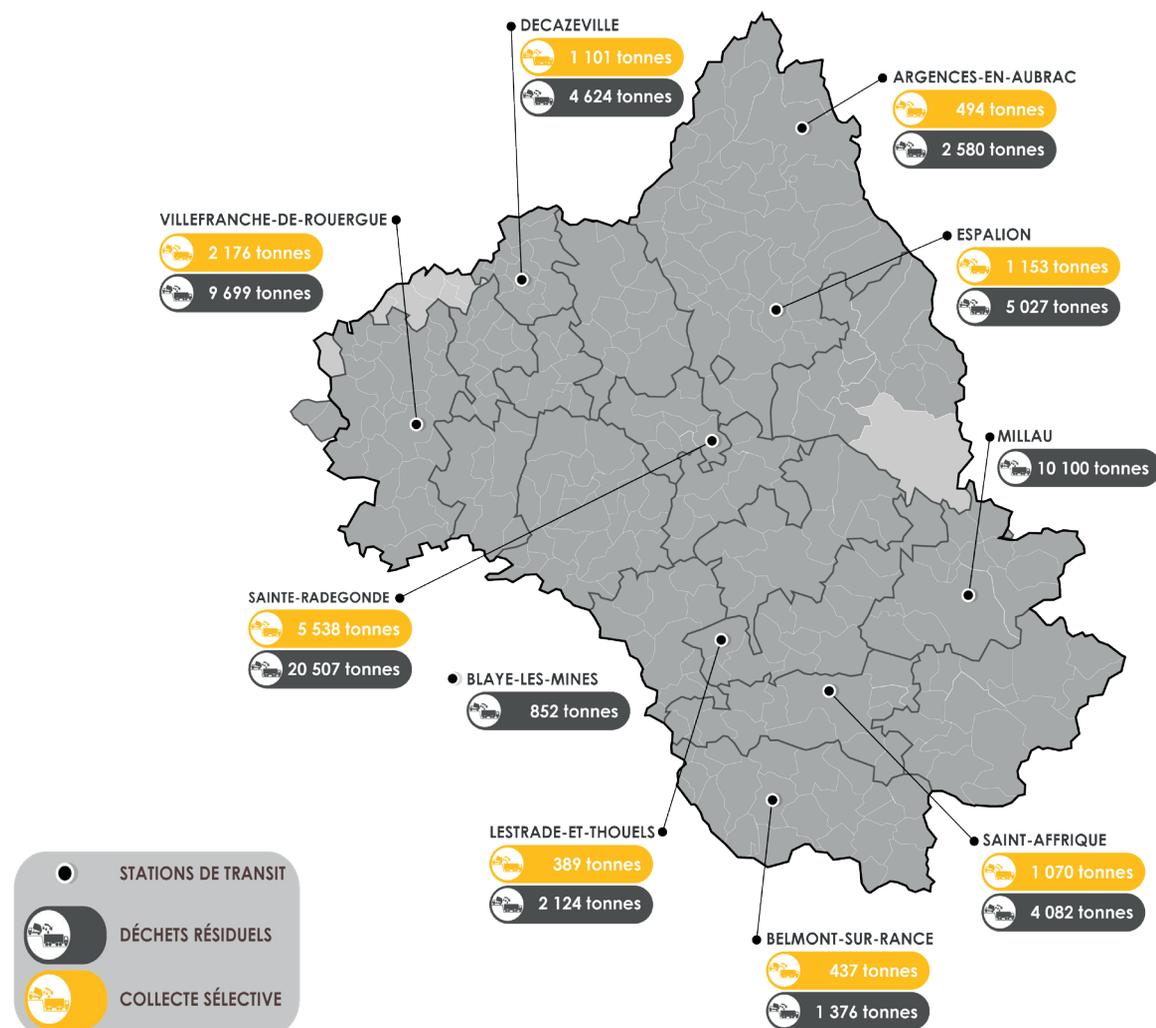
21,2 M€/HT
Investis

25 000 T/an
de capacité
de tri des
sacs jaunes

3 LES INDICATEURS TECHNIQUES

1-LES DÉCHETS TRANSPORTÉS

L'éloignement parfois important des zones de collecte vers les sites de traitement a incité le SYDOM à mettre en place des équipements de proximité dont le but est de regrouper les déchets et d'optimiser leur transport vers les centres de tri ou les installations de stockage. Ces équipements indispensables à la maîtrise des coûts et à la réduction des impacts environnementaux liés aux transports sont appelés stations de transit. Au 31 décembre 2019, le SYDOM s'appuie sur un réseau de 10 stations de transit.



En séparant l'activité " collecte " de l'activité " transport ", la rupture de charge réalisée dans une station de transit permet :

- Une gestion plus rationnelle des équipements et du personnel de collecte en amont : la rotation des bennes est, en effet, facilitée puisqu'il n'y a pas à parcourir de longues distances entre deux tournées de ramassage ;
- Une économie sur le coût du transport : un camion de grande capacité fait le trajet vers le site de valorisation ou d'élimination des déchets ménagers, à la place de plusieurs bennes de collecte ;
- Une réduction de l'impact environnemental et des nuisances routières liés au transport, par une diminution globale du trafic ;
- Une meilleure rentabilisation du traitement en aval.

En effet, en réduisant les contraintes d'éloignement, le transit peut drainer davantage de déchets sur un secteur géographique plus vaste et faciliter l'exploitation optimale des unités de traitement.

Les stations de transit de Sainte-Radegonde et de Villefranche-de-Rouergue sont exploitées en régie par le SYDOM. La gestion de la station de transit de Millau a été confiée à un prestataire privé.

Pour les sites d'Argences-en-Aubrac, Belmont-sur-Rance, Decazeville, Espalion, Lestrade-et-Thouels et Saint-Affrique, ce sont les collectivités du territoire qui assurent le fonctionnement du transfert.

Dans une logique de proximité, le SYDOM utilise depuis janvier 2013 la station de transit de Blaye gérée par le Syndicat Mixte TRIFYL (Tarn) pour une partie des ordures ménagères de la Communauté de Communes du Pays Ségali.

L'ensemble des prestations de transport des déchets a été confié à des prestataires privés (liste en page 20). En 2019, le SYDOM a assuré le transfert et le transport de :

- 12 358 tonnes de déchets de collecte sélective ;
- 60 971 tonnes de déchets résiduels.

73 329 tonnes transportées en 2019
*une augmentation de 8 040 tonnes par rapport à 2018
 (en raison de la fermeture de l'ISDND de Solozard fin 2018.)*

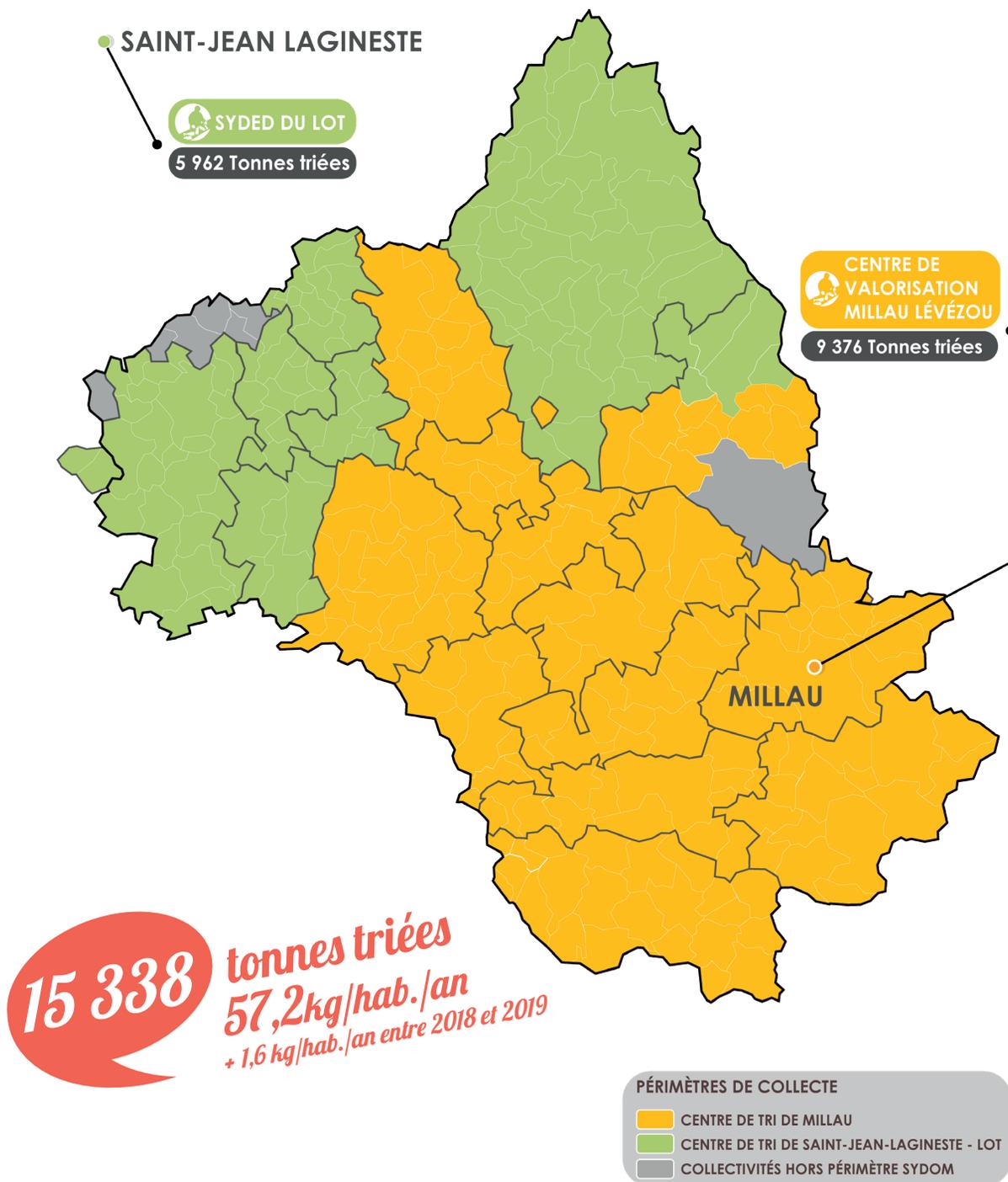


2-LA COLLECTE SÉLECTIVE

Tous les habitants du département bénéficient d'un service de collecte sélective des emballages et du papier en porte à porte, en bacs de regroupement ou en apport volontaire.

Le SYDOM a assuré le tri de 15 338 tonnes produites grâce aux équipements suivants :

- Le centre de tri de Millau dont l'exploitation est confiée à la société Véolia Propreté ;
- Le centre de tri de Saint-Jean-Lagineste dans le cadre du partenariat passé avec le SYDED du Lot.



3-LES PRODUITS CONDITIONNÉS

Le Centre de Valorisation de Millau réceptionne du papier, du carton et des plastiques préalablement triés. Ces matériaux sont compactés et mis en balles afin d'optimiser le stockage et le transport vers les filières de valorisation.

Ainsi, en 2019, 1 275 tonnes ont été mises en balles et valorisées dont :

- 1 073 tonnes de cartons ;
- 202 tonnes de papiers ;

Ces produits sont issus de points d'apports volontaires et des déchetteries gérés par les collectivités adhérentes au SYDOM et, pour une quantité moindre, d'entreprises.

En 2019 :
1 275 tonnes
de papiers, cartons et
films plastiques

+161
tonnes entre
2018 et 2019

4-LES DÉCHETS VERTS

La plateforme de compostage des déchets verts du centre de valorisation des déchets de Millau a permis de traiter 2 029 tonnes de déchets verts et d'écouler 1 378 tonnes de compost. L'exploitation de cet équipement a été confiée à la société Véolia Propreté.

Les déchets proviennent à 88 % des collectivités du Millavois. La part de professionnels utilisant cette installation demeure minoritaire.

2 029
tonnes de
déchets verts
- 209 tonnes entre 2018 et 2019

1 378
tonnes de compost

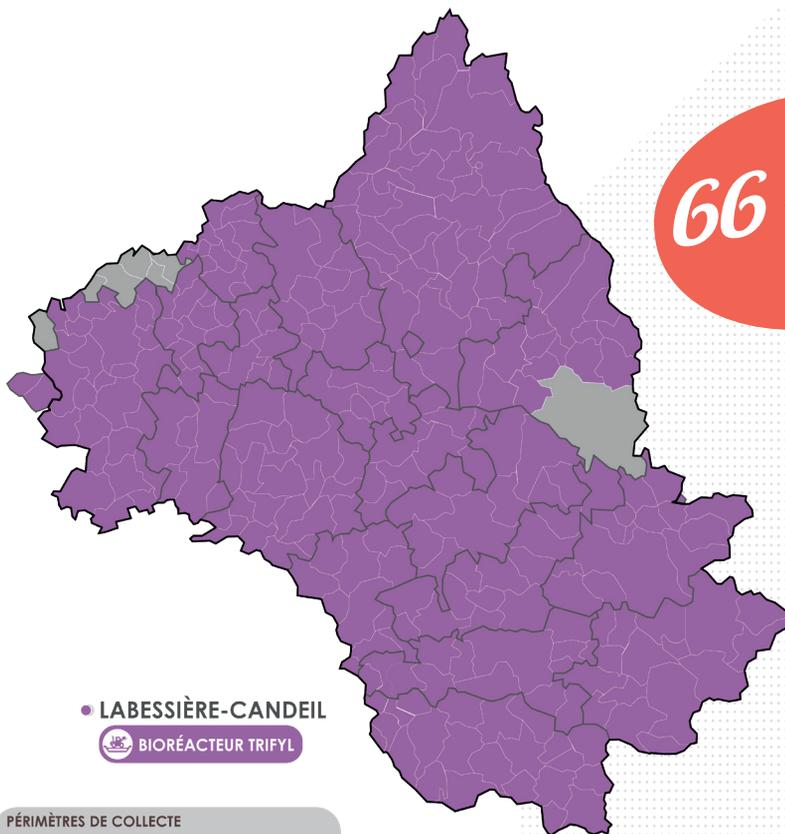


5-LES ORDURES MÉNAGÈRES

Pour assurer l'élimination de 66 418 tonnes de déchets (dont 60 971 tonnes de déchets résiduels en provenance des quais de transfert), le SYDOM s'est appuyé sur le bioréacteur de Labessière-Candeil (Tarn) dans le cadre du partenariat signé avec le Syndicat Mixte TRIFYL. Cette collaboration s'inscrit dans une logique d'économie d'échelle et d'aménagement du territoire, et répond aux objectifs actuellement définis par la réglementation communautaire et nationale prévoyant :

- Une optimisation du transfert et du traitement des déchets ménagers et assimilés, par la réduction des distances et des volumes transportés pour les déchets résiduels ;
- Une meilleure valorisation des déchets grâce, notamment, à la valorisation énergétique des déchets résiduels, sous forme d'électricité et de biométhane.

En 2019, sur les 60 971 tonnes de déchets résiduels en provenance des quais de transfert, 60 328 tonnes sont des ordures ménagères soit une moyenne annuelle de 224,9 kg par aveyronnais. La production d'ordures ménagères a baissé de 7 kg/hab/an.



66 418

Total des déchets ménagers et assimilés enfouis
* dont les ordures ménagères

224,9 kg
D'ordures ménagères produites par an et par habitant.
- 7 kg/hab/an entre 2018 et 2019

4 LES INDICATEURS FINANCIERS

1-LE BUDGET DU SYDOM

Le budget du SYDOM est de 25 186 462,80 €. Il s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 14 818 297,24 € pour la section de fonctionnement et 10 368 165, 56 € pour la section d'investissement.

2-LES MODALITÉS DE FINANCEMENT

Le SYDOM ne perçoit ni taxe d'enlèvement des ordures ménagères ni redevance. Les participations des collectivités sont calculées en fonction des dépenses et des recettes prévisionnelles et se répartissent entre :

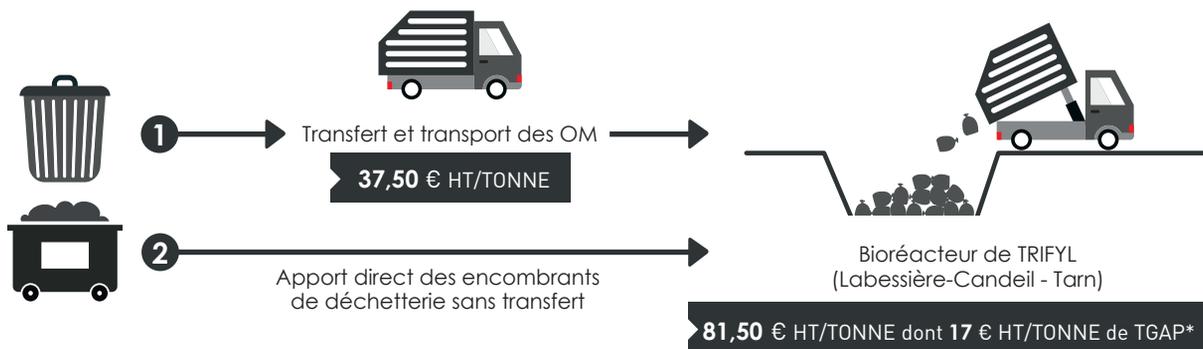
- une contribution à l'habitant qui n'a pas évolué depuis 2004 et qui s'élève à :
 - 0,568 € HT par habitant pour le département,
 - 1,136 € HT par habitant pour les autres collectivités adhérentes
- une contribution à la tonne traitée dont le détail figure sur le schéma ci-après.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le SYDOM applique un principe de péréquation des tarifs à la tonne d'ordures ménagères et de collecte sélective. Par péréquation, il est entendu un tarif identique quel que soit le site où la collectivité amène sa collecte sélective (quai de transfert, centre de tri) ou ses ordures ménagères (quai de transfert).

a. Les tarifs pour les déchets résiduels

Deux circuits pour deux types de types déchets :

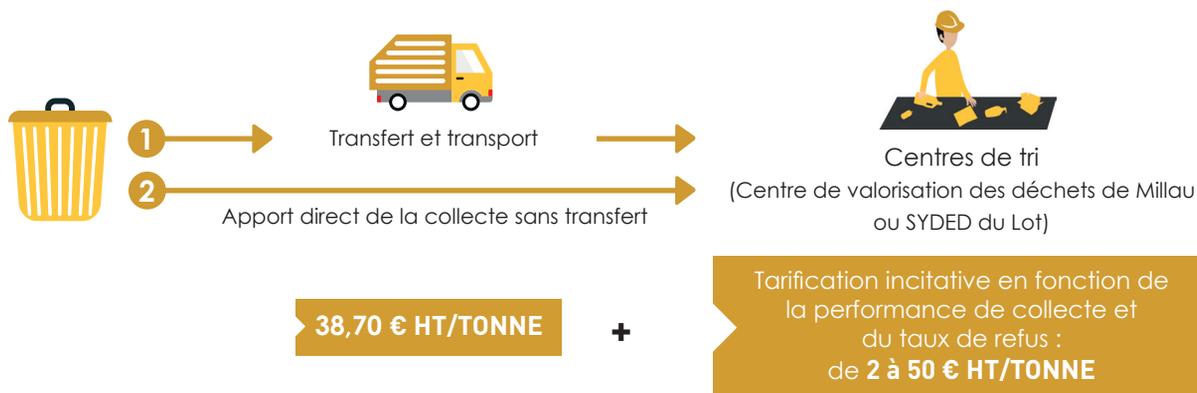
- ① Les ordures ménagères passent par une station de transit avant d'être amenées au bioréacteur de Labessière-Candeil.
- ② Les encombrants de déchetterie partent directement au bioréacteur de Labessière-Candeil.



*TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

b. Les tarifs pour la collecte sélective, une tarification incitative

La collecte sélective est soit directement acheminée au centre de tri, soit déposée en station de transit avant d'être amenée aux centres de tri.



Depuis 2017, la politique tarifaire incitative applicable à la collecte sélective repose sur le principe : plus je trie et moins il y a d'erreurs de tri (aussi appelées refus), plus le tarif appliqué est bas.

Avec la mise en œuvre de la péréquation des tarifs, ce principe a été conservé en introduisant une mutualisation des coûts de transfert, transport et tri.

Grille tarifaire applicable aux clients adhérents au SYDOM :

PRIX UNITAIRE HT		PERFORMANCE DE COLLECTE (KG/HAB./AN)			
		P < 46	46 < P ≤ 52	52 ≤ P < 58	P ≥ 58
TAUX DE REFUS	$T_{\text{Refus}} < 12.5 \%$	32 €	12 €	7 €	2 €
	$12.5 \% \leq T_{\text{Refus}} < 18.5 \%$	38 €	18 €	13 €	8 €
	$T_{\text{Refus}} \geq 18,5 \%$	50 €	30 €	25 €	20 €



La tarification de la prestation de tri comprend :

- Une part fixe relative au « transfert + transport » facturée mensuellement à la tonne entrante HT applicable à toutes les tonnes de collecte sélective quel que soit le site où la collectivité amène sa collecte sélective (quai de transfert, centre de tri) : 38,70 € HT/T
- Une part incitative relative au « tri » facturée annuellement à la tonne entrante HT selon les résultats des caractérisations.

c. Les tarifs pour le conditionnement et la plateforme de compostage

Centre de valorisation des déchets de Millau



Cartons, papiers



Conditionnement

La prestation de conditionnement s'élève à **36,50 €/T**. Ce montant est déduit des recettes rétrocédées sur la revente du papier/carton.



Déchets verts

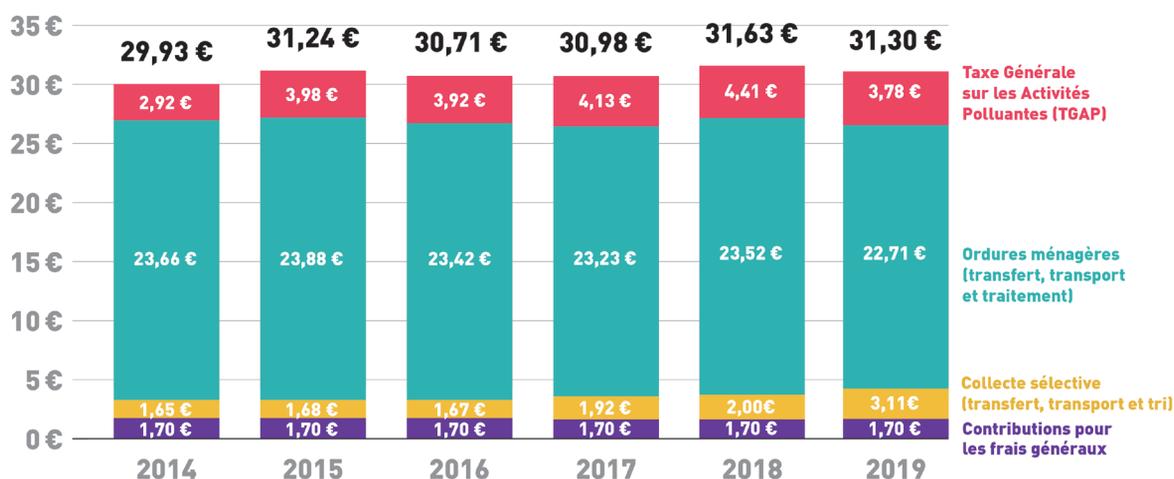


Plateforme de compostage

51,60 € HT/TONNE

3-LE PRIX DU TRAITEMENT DES DÉCHETS EN AVEYRON

Évolution annuelle du tarif moyen pondéré ramené à l'habitant :



Les effets conjoints d'une maîtrise des coûts et d'une baisse des tonnages produits se sont traduits par une baisse du tarif moyen pondéré à l'habitant. La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) pèse lourd sur les contribuables aveyronnais puisqu'elle représente 3,78 € HT par habitant, soit 12% du tarif moyen pondéré.

4-UNE POLITIQUE TARIFAIRE RIGOUREUSE

Depuis 2008, les élus du SYDOM ont privilégié une politique tarifaire visant à maîtriser les dépenses dont le SYDOM a le contrôle.

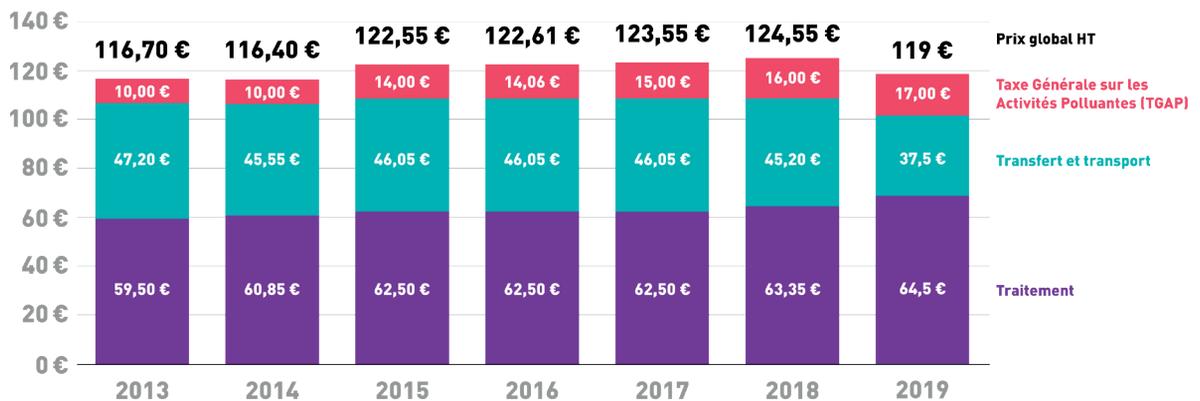
D'autres paramètres extérieurs viennent grever les tarifs :

- la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) ;
- la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ;
- l'évolution défavorable des cours de revente des matériaux.

Avec l'externalisation du traitement des déchets au bioréacteur de Labessière-Candeil, le prix global transfert, transport et traitement suit une progression conjoncturelle maîtrisée. Les contributions versées à l'Etat, qu'il s'agisse de la TGAP ou de la TVA, viennent moduler de façon conséquente le prix du traitement des déchets.

En 2019, l'optimisation du transfert et du transport, dont le SYDOM a la gestion, ont permis de baisser de manière significative le prix global du traitement malgré la hausse de la TGAP et du traitement des ordures ménagères.

Évolution du prix global à la tonne HT à partir des quais de transfert :



5-LES SOUTIENS FINANCIERS

TYPE DE SOUTIEN	SOMME PERÇUE
Soutiens CITEO Emballages acomptes 2019	1 982 500 €
Soutiens CITEO au développement durable exercice 2017	31 543 €
Soutien Eco Mobilier 2018 et 1er semestre 2019	15 739€
Revente matériaux (hors papiers collectivités)	1 402 982 €
TOTAL	3 432 764 €

6- PRODUITS DES DROITS D'ACCÈS AU CENTRE DE TRAITEMENT

PRESTATIONS	PRESTATAIRES	MONTANT ANNUEL HT
Centre de valorisation des déchets de Millau	Collectivités	1 291 382 €
	Entreprises	22 779 €

7-MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT

PRESTATAIRES	PRESTATIONS	MONTANT ANNUEL HT	TOTAL ANNUEL HT
SYNDICAT MIXTE TRIFYL	Traitement des déchets ménagers aveyronnais	5 373 456 €	5 400 142 €
	Transfert transport quai de Blaye	26 686 €	
VÉOLIA Propreté	Exploitation du centre de valorisation de Millau		2 667 396 €
SYDED du Lot	Tri des produits de collecte sélective de l'Ouest Aveyron		1 261 981 €
Transports ARLES	Station de transit de Belmont-sur-Rance : transport de la CS	12 030 €	42 986 €
	Station de transit de Belmont-sur-Rance : transport des OM	30 956 €	
Etablissement BOIX	Station de transit d'Argences-en-Aubrac : transport de la CS	87 602 €	128 515 €
	Station de transit d'Argences-en-Aubrac : transport des OM	40 913 €	
Transport CAZOTTES	Station de transit de Lestrade-et-Thouels : transport des OM	42 072 €	56 318 €
	Station de transit de Lestrade-et-Thouels : transport de la CS	14 246 €	
Transport CAUSSANEL	Station de transit de Sainte-Radegonde : transport des OM	248 893 €	336 687 €
	Station de transit de Sainte-Radegonde : transport de la CS	87 794 €	
	Station de transit d'Espalion : transport des OM	76 676 €	118 587 €
	Station de transit d'Espalion : transport de la CS	41 911 €	
	Station de transit de Decazeville : transport des OM	69 975 €	93 042 €
	Station de transit de Decazeville : transport de la CS	23 067 €	
Transport MARTY Gérard	Station de transit du Centre de valorisation de Millau : transport des OM		194 287 €
	Station de transit de Saint-Affrique : transport des OM	73 818 €	91 814 €
	Station de transit de Saint-Affrique : transport de la CS	17 996 €	
	Station de transit de Villefranche-de-Rouergue : transport des OM	135 288 €	185 597 €
	Station de transit de Villefranche-de-Rouergue : transport de la CS	50 309 €	
Recycling Connexion	Valorisation en Combustible Solide de Récupération (CSR) des refus du Centre de tri de Millau		161 591 €
TOTAL			10 738 943 €

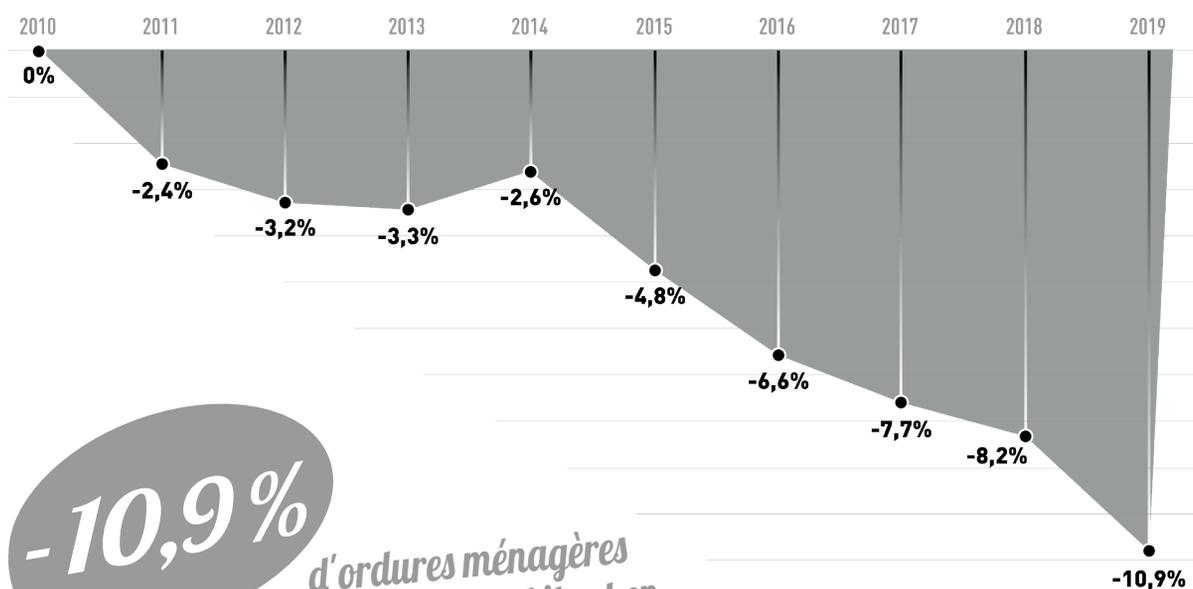
5 LES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

1-DIMINUER LA QUANTITÉ DE DÉCHETS ENFOUIS

La quantité de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage continue de baisser de manière significative. Par déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage, il est entendu les déchets non dangereux de type ordures ménagères, déchets d'activités économiques, tout venant de déchetteries et refus de tri. Le SYDOM suit uniquement l'évolution des flux d'ordures ménagères et de refus de tri, déchets dont il a la gestion.

Ratio à l'habitant : ordures ménagères + refus enfouis

On constate une nette baisse des quantités d'ordures ménagères enfouies depuis l'année 2010 avec une baisse prononcée à partir de 2015, année à partir de laquelle une valorisation des refus du centre de tri de Millau a été lancée. Depuis, les chiffres sont encourageants puisqu'ils baissent d'années en années.



-10,9%

d'ordures ménagères enfouies par habitant en 2019 par rapport à 2010

2-DÉVELOPPER LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES REFUS

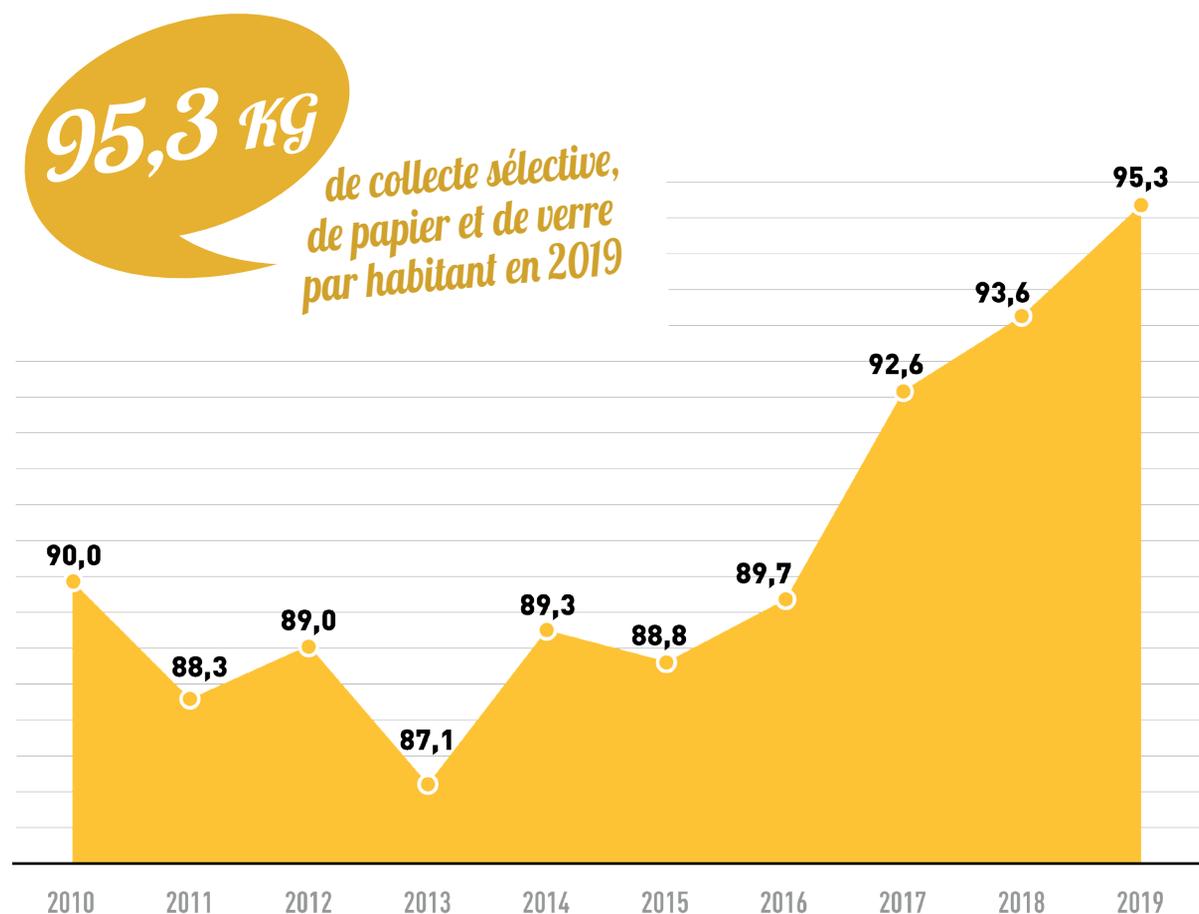
Il subsiste dans le gisement des déchets une fraction qui ne peut être recyclée en l'état des techniques disponibles et qui résulte d'une collecte séparée ou d'une opération de tri. Cette fraction correspond notamment aux erreurs de tri (refus). Ces refus sont valorisés énergétiquement, grâce à leur incinération avec production d'énergie ou leur valorisation en Combustibles Solides de Récupération (CSR).

La valorisation des refus du centre de tri de Millau en CSR est opérationnelle depuis 2017. Pour la part de collecte sélective triée par le SYDED du Lot au centre de tri de Saint-Jean-Lagineste, les refus sont incinérés depuis le 1^{er} janvier 2018 et permettent également une valorisation énergétique.

3-AUGMENTER LES QUANTITÉS DE DÉCHETS VALORISÉS

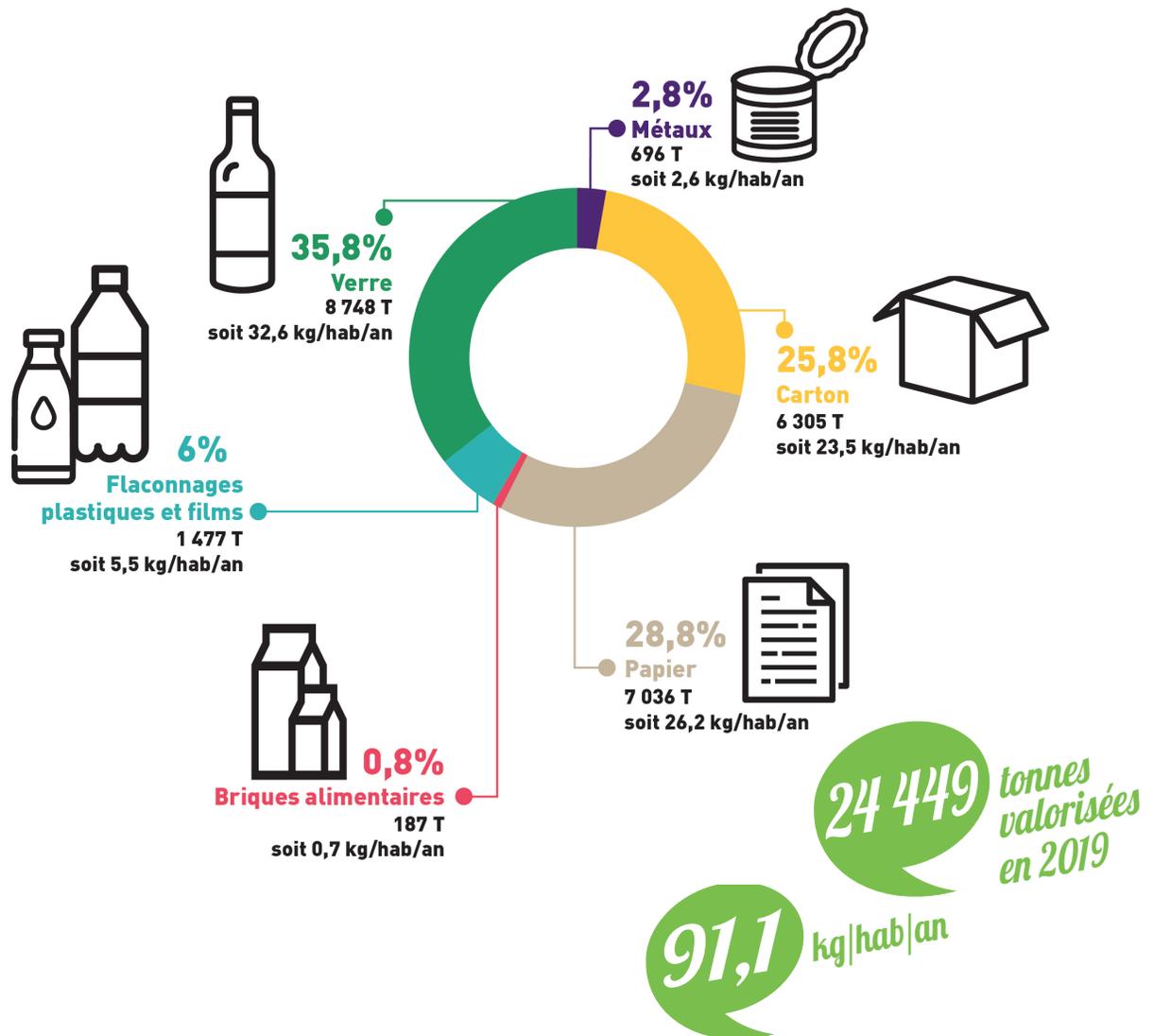
a. Les chiffres de la collecte sélective, du papier et du verre

Pour l'année 2019, le cumul des tonnages triés de collecte sélective, de papier et de verre s'élève à 95,3 kg par habitant. Ce chiffre est en augmentation depuis 2015.



b. 91 kg de déchets recyclables valorisés

En 2019, chaque Aveyronnais a permis de valoriser 91,1 kg. Cela représente 24 449 tonnes valorisées. Dans les gisements de papiers et de cartons, le SYDOM a intégré les matériaux issus des déchetteries et des points d'apport volontaire gérés par les collectivités adhérentes.



c. Le bilan environnemental du recyclage



≈ 26 433 tonnes de matières premières économisées

Pétrole, gaz naturel, sable, bois, minerais



≈ 646 millions de m³ d'eau économisés

Consommation annuelle d'une commune de 12 200 habitants.



≈ 8 197 tonnes de CO₂ évitées

Émission domestique annuelle de gaz à effet de serre équivalent à une commune de 5 500 habitants.



≈ 160 351 MWh économisés

Consommation annuelle d'un bassin de population de 16 300 habitants.

Ces chiffres estimés d'après les quantités de déchets recyclés en Aveyron, démontrent que le geste de tri a un réel impact bénéfique sur l'environnement en limitant les rejets de gaz à effet de serre et en préservant les ressources naturelles.

4-MENER DES ÉTUDES POUR APPORTER DES SOLUTIONS ADAPTÉES AU TERRITOIRE

a. Étude préalable à la mise en place du tri à la source des biodéchets

CONTEXTE

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) instaure la généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs au 1^{er} janvier 2024.

Ainsi, le service public de gestion des déchets doit progresser dans le développement du tri à la source des déchets organiques, pour que chaque citoyen ait à sa disposition, avant cette date, une solution de valorisation lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles.

DÉROULEMENT

En appui à ses adhérents, le SYDOM a confié au groupement IDE ENVIRONNEMENT et VERDICITÉ une étude globale afin de proposer, à l'échelle départementale mais également à l'échelle de chaque EPCI en fonction de ses caractéristiques, les modalités de tri à la source les plus pertinentes compte-tenu du contexte territorial et du mode actuel de gestion du service.

CALENDRIER

Un état des lieux réalisé en phase 1 pour définir le gisement de biodéchets existant dans le service public de gestion des déchets a été rendu le 12 septembre 2019. La 2^{ème} phase de la mission (construction et proposition de scénarii avec analyse technico-économique) a été présentée le 3 décembre 2019.

Pour la 3^{ème} phase restituée en mars 2020, les bureaux d'études ont approfondi le scénario reposant à la fois sur une collecte bi-flux des biodéchets et des OMR en sacs de couleur et sur la promotion du compostage, scénario retenu majoritairement par nos adhérents.

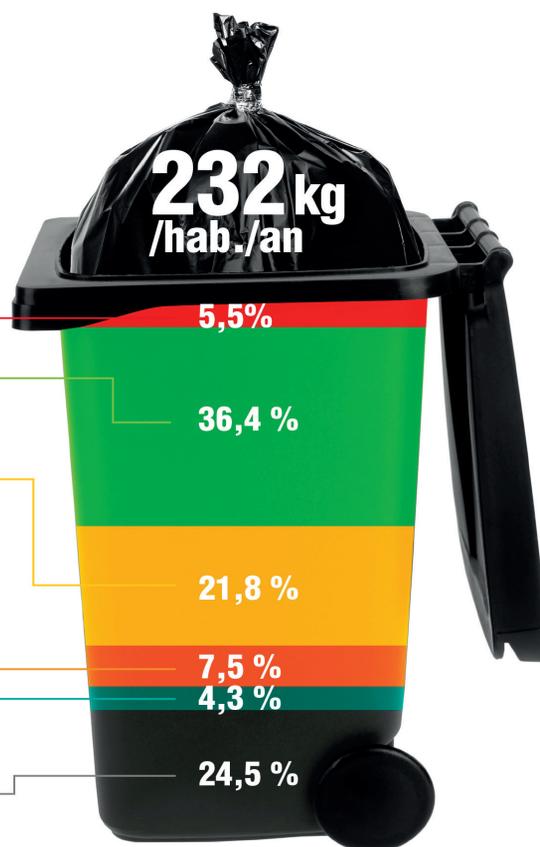
14 000 tonnes de
biodéchets
à valoriser



b. Campagne de caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles

Les objectifs ambitieux de réduction des déchets portés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, couplés aux augmentations prévisibles des coûts de traitement, incitent à rechercher des pistes de progression pour mieux maîtriser ces coûts et orienter chaque type de déchets vers la filière de valorisation optimale.

Par ailleurs, les enjeux que représentent les deux grands projets structurants du SYDOM (modernisation du centre de tri liée à l'extension des consignes de tri et création d'une solution de valorisation et de traitement en Aveyron) ont rendu pertinente la réalisation d'une caractérisation des ordures ménagères résiduelles et du tout-venant de déchetteries.



13 kg Gaspillage alimentaire

Produits avec ou sans emballages

84 kg Valorisation organique

Déchets alimentaires
Déchets de jardin
Petits déchets organiques inférieurs à 20 mm

51 kg Collecte sélective (Consigne classique)

Papiers et emballages ménagers
Emballages en verre

17 kg Extension de consigne de tri

Pots et barquettes
Films actuellement non recyclables

10 kg Autres collectes spécifiques

Bois, Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques,
Textiles, Déchets dangereux / Toxiques

57 kg déchets résiduels

Tous les autres déchets



81 échantillons prélevés dans les différentes tournées de collecte sur tout le territoire ont été caractérisés selon les normes en vigueur, permettant ainsi d'avoir une bonne image du contenu de la poubelle noire et de se comparer avec d'autres collectivités. Chaque collectivité dispose de ses propres résultats, autant d'indicateurs pertinents pour la mise en œuvre des programmes locaux de prévention et pour alimenter la réflexion en vue du passage à la tarification incitative.

À l'échelle du SYDOM, la poubelle type nous montre une grande marge de progression dans l'amélioration du geste de tri, la lutte contre le gaspillage alimentaire, mais aussi sur le potentiel constitué par les biodéchets qui devront faire l'objet d'une valorisation organique.

UN CONTRAT POUR LES D.E.A*

*Déchets d'Eléments d'Ameublement

1-UN CONTRAT, PLUS D'EFFICACITÉ

Le SYDOM porte le contrat Eco-Mobilier pour les Déchets d'Eléments d'Ameublement permettant aux collectivités aveyronnaises de bénéficier d'un plan de déploiement de la collecte séparée des DEA en déchetteries et de soutiens financiers plus favorables qu'à titre individuel.

En 2019, les déchetteries aveyronnaises ont collecté 3 710 tonnes de DEA dans les bennes dédiées, auxquelles s'ajoutent 981 tonnes d'équivalent DEA à travers les flux de tout-venant, de bois et de ferraille, soit un total de 4 691 tonnes de mobilier usagé (17 kg par habitant). Au 31 décembre 2019, les 37 déchetteries aveyronnaises disposant d'un espace suffisant ont été équipées. Au second semestre 2020 et après travaux, 5 autres déchetteries devraient accueillir une benne DEA.

Les soutiens étant directement versés aux collectivités, le SYDOM joue un rôle de gestionnaire du contrat. Pour l'année 2019, le total s'élèvera à environ 230 158 €.

Depuis l'entrée en vigueur du contrat soit du 15 juin 2015 jusqu'au 31 décembre 2019, c'est une somme de 1 132 461 € qui a été versée aux collectivités pour la filière DEA.

2-LE SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS

Afin de présenter la filière de collecte et de recyclage des meubles usagés à la population, le SYDOM fournit aux collectivités bénéficiant d'une benne Eco-mobilier une signalétique spécifique et, à la demande, des plaquettes, affiches, banderoles, modèles de communiqués de presse.

Comme tous les éco-organismes, Eco-Mobilier apporte des soutiens à ces actions qui s'élèvent à 14 499 € en 2019. Le SYDOM prend en charge l'ensemble des dépenses liées au démarrage opérationnel en personnalisant avec leurs logos, des outils choisis par chaque collectivité.



écomobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER

3 710
tonnes de DEA
collectées en 2019
17 kg/hab/an



7 RENFORCER LA COMMUNICATION

1-COMMUNICATION 2019, UN PAS VERS LE DIGITAL

“Attention, scène de tri”

Les deux campagnes de communication de l’année 2019 avaient pour objectif commun de mettre en avant les emballages recyclables oubliés du tri. En juin, les oubliés étaient ciblés par pièce de la maison (chambre, bureau, salle de bain). En novembre, le focus était mis sur le type de matériau (aluminium, papier spécifique etc.).

Afin de faire passer le message, ces deux campagnes ont intégré la notion de « Sériale trieur » accompagnée par un concept graphique inspiré de l’univers policier scientifique. Tous les supports visuels ont ainsi adopté une ambiance sombre caractéristique de ce thème afin de guider les Aveyronnais à travers ce concept original.

Le SYDOM Aveyron s’est appuyé sur les outils de communication classiques pour faire passer son message : affichage, presse écrite, radio etc. Un volet digital est venu compléter le dispositif afin de renforcer la visibilité des messages sur les outils actuels, avec l’ouverture des pages Facebook et LinkedIn. L’ensemble des supports a été décliné sur les sites internet des journaux locaux mais également auprès de nos collectivités adhérentes via un kit remis par le SYDOM Aveyron.

Deux jeux concours ont marqué la campagne :

- « Jouez sur www.scenedetri.fr », sur un site internet créé pour la campagne de juin. Ce jeu basé sur une animation numérique, avait pour but de reconnaître en un temps défini, le maximum d’oubliés du tri parmi des déchets. Les cinq meilleurs joueurs ont été récompensés par des tablettes tactiles ;
- « Concours Sériale Trieur 2019 » sur Facebook, concours photo sur le tri des déchets. Les deux gagnants ayant reçu le plus de mentions « j’aime » des internautes ont remporté chacun un vélo électrique.

Ces deux campagnes ont mis en avant l’importance de développer le volet digital avec un taux d’engagement sur les réseaux sociaux et le site internet témoignant de l’intérêt accordé par les Aveyronnais aux outils digitaux.



2-UN JEU CONCOURS A DESTINATION DES PLUS JEUNES

A la rentrée scolaire 2019, le SYDOM Aveyron a lancé un jeu concours intitulé « Fabrique-moi un monstre » réservé aux classes de CM1 et CM2 du département. En écho à sa campagne de communication, le SYDOM Aveyron a voulu convaincre les jeunes élèves que tout le monde a chez soi, qu'importe la pièce de la maison, un emballage valorisable auquel il ne pense pas. Le but étant de mettre en avant les emballages « oubliés du tri ».

Les élèves ont eu pour mission de récupérer et assembler des déchets d'emballages uniquement recyclables afin de constituer un « monstre » et lui attribuer un nom. Parmi les 26 classes participantes, dix ont ainsi été présélectionnées grâce à un vote des internautes sur la page Facebook du SYDOM Aveyron. Les cinq premières classes ont été sélectionnées par un jury constitué des membres du bureau du SYDOM Aveyron avec à la clé des prix s'échelonnant de 300 € à 700 € pour un montant total de 2 500 €.

Les écoles gagnantes dans l'ordre sont Naucelle, Salles-la-Source, Firmi, Sainte-Juliette-sur-Viaur et Pont de Salars. Ce jeu concours a permis au SYDOM Aveyron de sensibiliser les plus jeunes à la problématique du tri des déchets tout en développant sa visibilité sur les réseaux sociaux. Chaque élève des 26 écoles ayant participé au concours a reçu le même lot de remerciement pour sa participation.



26 écoles participantes

5 classes gagnantes

510 élèves récompensés

Félicitations aux gagnants!



Ecole de Naucelle

Ecole de Souyri à Salles-la-Source

Ecole Marie-Curie à Firmi

Ecole Les Hauts du Viaur à Sainte Juliette-sur-Viaur

Ecole de Pont de Salars

3-LES VISITES GRATUITES ET OUVERTES À TOUS **DES ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION**

Afin de découvrir les diverses étapes du traitement et de la valorisation des déchets en Aveyron, le SYDOM a invité tous les publics à venir découvrir gratuitement le Centre de Valorisation des Déchets de Millau. Ces visites ont été très plébiscitées en 2019 et rencontrent un public toujours plus nombreux. Ainsi, 58 visites ont été effectuées dans l'année regroupant un peu plus de 1 277 visiteurs.

58 visites de nos installations soit 1 277 curieux sur nos sites

21 animations en milieu scolaire pour un total de 537 élèves

4-LA SENSIBILISATION **EN MILIEU SCOLAIRE**

L'Éducation au Développement Durable est aujourd'hui ancrée dans toutes les disciplines et ce, durant l'ensemble de la scolarité. Le SYDOM Aveyron propose une animation pédagogique d'une demi-journée sur la thématique des déchets, destinée aux classes de CE2, CM1 et CM2 des établissements scolaires situés sur son périmètre d'action.

Assurées par le CPIE du Rouergue pour le compte du syndicat départemental, ces animations scolaires prises en charge par le SYDOM à hauteur de 80% du coût, sont indispensables car elles permettent d'initier très tôt aux bonnes pratiques environnementales en matière de prévention et de tri des déchets.

21 animations ont été réalisées durant l'année scolaire 2018/2019 permettant de sensibiliser 537 jeunes aux gestes éco-citoyens. Afin de concrétiser ces sensibilisations réalisées par le CPIE, les enseignants ou les ambassadeurs du tri, le SYDOM finance le transport des scolaires pour la visite des équipements de traitement et de valorisation (centres de tri de Millau et Figeac, bioréacteur de Labessière-Candeil), à hauteur de 1 euro le kilomètre. En 2019, 17 établissements scolaires ont demandé ce soutien représentant ainsi un montant de 2 392 euros versés par le SYDOM.





Rapport d'activité édité par

le SYDOM Aveyron

3, place de la Mairie 12510 OLEMPS

Directeur de la publication :

Patrice COURONNE,
Président du SYDOM Aveyron.

Conception graphique :

ICOM - www.icom-communication.fr

Infographie/mise en page/préresse :

SYDOM Aveyron

Impression :

MÉRICO

Tirage en 500 exemplaires

Juillet 2020

Crédits photographiques :

SYDOM Aveyron,

Freepik,

Eco-mobilier,

CPIE du Rouergue.

Agence et imprimeur certifiés FSC et PEFC.



**Syndicat Départemental des
Ordures Ménagères de l'Aveyron**

3, place de la Mairie - 12510 Olemps
Tél. 05 65 68 34 49
contact@sydom-aveyron.com
www.sydom-aveyron.com

